ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

grippe aviaire

Question écrite n° 106716

Texte de la question

À la suite de la rédaction du rapport d'information remis par la mission grippe aviaire, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de la santé et des solidarités de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement au sujet de la proposition relative à l'accélération souhaitable du rythme des travaux de construction de structures hospitalières d'isolement dans les établissements référents.

Texte de la réponse

Les chambres à pression négative ne sont pas nécessaires dans le cadre des hospitalisations en situation prépandémique comme pandémique. En effet, il est au contraire recommandé dans la fiche C4 des annexes au plan gouvernemental une aération fréquente et régulière de la pièce où est alité le malade. En cas d'hospitalisation, une sectorisation est nécessaire : une zone à basse densité virale regroupant les patients asymptomatiques de grippe sera mise en place, ainsi qu'une zone à haute densité virale regroupant les patients grippés afin de séparer au maximum ces deux types de patients. Pour information, les établissements de santé disposent aujourd'hui de 81 chambres à pression négative en France. L'objectif des chambres à pression négative, utilisées par un cas de SRAS de fièvre hémorragique, est d'obtenir un confinement par différentiel de pression.

Données clés

Auteur : M. Dino Cinieri
Circonscription : Loire (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 106716
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : santé et solidarités
Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 octobre 2006, page 10538
Réponse publiée le : 16 janvier 2007, page 639